

**Comité de Pilotage Local NATURA 2000**  
**du site des Coteaux du Lizet et de l'Osse à Montesquiou**  
**du 30 Janvier 2020**

## **Compte - Rendu**

Le comité de pilotage local chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 (DOCOB) du site des *Coteaux du Lizet et de l'Osse* s'est réuni le 30 Janvier 2020 à 14h00, à la salle des fêtes de Saint-Arailles, sous la présidence de Bernard LASPORTES, maire de Saint-Arailles et la présence de Franck MONTAUGÉ, Sénateur du Gers.

### **Etaient présents :**

- Mme. **BELVEZE** Aurélie, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA 32, animatrice du site
- M. **BERNADICOU** Nicolas, Chargé des Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental du Gers
- M. **CHAVES** Vincent, Adjoint au Maire de Montesquiou
- M. **DUDEZ** Philippe, Directeur du PETR Pays d'Armagnac
- M. **HIMBERT** Fabrice, Enseignant en remplacement au CFPPA de Mirande pour les BTS-Gestion Protection de la Nature, accompagné de 11 élèves
- M. **LASPORTES** Bernard, Maire de Saint Arailles, Président du Comité de pilotage et éleveur sur le site
- M. **LASPORTES** Véronique, Agricultrice à Saint-Arailles
- M. **LEBLANC** Franck, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement, en charge de Natura 2000
- Mme **LEPRUN** Sandrine, directrice CPIE Pays Gersois, en charge de la valorisation pédagogique du Site
- M. **MIMALE** Gérard, Président du syndicat de rivière Osse Gélise Auzoue
- M. **MONTAUGÉ** Franck, Sénateur du Gers
- M. **NONON** Florent, Conseiller forestier au Centre Régional de Propriété Forestière Occitanie (CRPF), antenne du Gers, en charge de l'appui technique forestier sur le Site
- M. **OLICARD** Ludovic, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
- M. **ROUSSEL** Thomas, Office Français de la Biodiversité
- Mme. **SETH** Susan, Conseillère communale à Saint-Arailles
- Mme **THIBAUD** Anne-Marie, Syndicat des Propriétaires Forestiers, élue au CRPF
- Mme **VASSELIN** Laurie, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA 32, animatrice du site
- M. **VERRET** Etienne, Maire de Montesquiou
- M. **VUILLEMIN** Jean-Claude, Président de l'Office du tourisme d'Artagnan Fezensac

### **Etaient excusés :**

- Mme. **BOURDIE** Marjolaine, Agent de maitrise à la Fédération de pêche du Gers
- Mme. **DEVELAY** Anne-Marie et Mme. **LAMANDE** Nathalie de la DREAL Occitanie

- M. **FRAIRET** Robert, Conseiller Départemental et Président de la Communauté de Communes d'Artagnan Fezensac
- **Mme. GRAIL-DUMAS**, Sous-préfète de Mirande
- **Jeunes Agriculteurs du Gers**
- M. **SIRVEN** Bruno, Arbre et Paysage 32

**Bernard LASPORTES**, Président du Comité de Pilotage Local souhaite la bienvenue et remercie les participant.e.s. Il remercie Monsieur le Sénateur de sa présence en tant qu'observateur.

Il remercie tout un chacun et particulièrement les animateurs historiques du Site N2000 pour le travail effectué : l'ADASEA du Gers (Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture) pour leurs travaux au quotidien et le CPIE Pays Gersoises (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) notamment pour la fête de l'orchidée et les animations scolaires.

Il souhaite la bonne année à tous et présente l'ordre du jour :

Préalable : contexte et objectifs sur le site - 10 min

**1 – Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 en cours - 50 min**

- Contractualisation / Animation générale / Communication
- Questions / discussions

**2- Perspectives 2020-2021 et priorisation budgétaire - 30 min**

- Questions /discussions

**3 – Prairies de fauche ciblées par Natura 2000 - 30 min**

- Quelles sont-elles? Mieux les connaître
- Questions /discussions

Avant de laisser la parole aux animatrices de l'ADASEA, il invite les personnes à se présenter lors d'un tour de table.



## PRELABLE : CONTEXTE ET OBJECTIFS

**Aurélié BELVEZE** présente le Site, les enjeux, le dispositif Natura 2000. Principalement géré par des agriculteurs, il est positionné sur 2 communes, mais 2 Communautés de Communes et 2 Pays.

**Franck LEBLANC** rappelle que l'Etat assure son animation car il n'y a pas de collectivité qui assure la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance. La situation est différente sur d'autres sites.

## 1 – BILAN D'ACTIVITE DE L'ANIMATION NATURA 2000 EN COURS

### ▪ Bilan de la contractualisation

Laurie VASSELIN rappelle les 3 types de contrats possible sur le Site Natura 2000 : pour les agriculteurs (Mesures Agri-environnementales et Climatiques), les forestiers et les propriétaires ni agriculteurs, ni forestiers.

Un bilan chiffré et illustré (cf. diaporama p.10 à 18) de ces contrats est présenté. Il s'agit d'une « petite année » en terme de contractualisation car les premiers contrats MAEC ont débuté en 2015 donc la grande majorité des candidats aux MAEC est déjà engagée. En 2019, 2 bénéficiaires supplémentaire se sont engagés sur 7,8 ha de prairies inondables.

Il y a au total, 17 agriculteurs bénéficiaires de MAEC en cours pour une enveloppe d'environ 230 000€.

Il n'y a pas eu de contrat signé cette année avec un propriétaire ou un propriétaire forestier. Un travail avec une propriétaires de bois à Montesquiou a néanmoins été réalisé avec le CRPF mais n'a pour l'instant pas abouti.

Florent NONON explique que la parcelle ayant bénéficiée d'un accompagnement est un taillis d'une quinzaine d'années. La question se posait de son devenir : laisser faire ou faire une coupe par bandes pour faire du bois énergie et de la sélection mettant en valeur certains arbres. Cette solution est en *stand-by* pour cause de non possibilité de stockage des bois sur les prairies de fauche sous contrat environnantes.

Laurie VASSELIN présente ensuite la Charte Natura 2000. Une va être prochainement déposée et concerne une grande propriété avec des boisements intéressants, des landes et pelouses d'intérêt communautaires, des haies et fossés. 1 charte sur la Commune de St Arailles est en cours depuis 2016 et une réflexion avait été menée en 2018-2019 avec Enedis qui a plutôt débouché sur un accompagnement technique des opérateurs, qu'à la signature d'une Charte.

Aurélie BELVEZE précise en effet, qu'un partenariat avait été mis en place avec ENEDIS et ses prestataires suite à une coupe rase de haies sur le site Natura 2000 « Vallée et Coteaux de la Lauze ». Il s'agit de discuter avec les opérateurs de terrain en amont des interventions sur des Sites N2000. L'opérateur est ici une entreprise basée à Brouilh-Monbert qui sollicite l'animateur quand des travaux sont prévus. Une visite terrain préalable pour discuter des interventions programmées peut être réalisée.

Franck LEBLANC explique le principe de la charte Natura 2000 qui permet de gérer les milieux avec une exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour le propriétaire.

Aurélie BELVEZE rappelle que la Charte en cours concerne des parcelles déjà engagées auparavant en 2009. L'enjeu est important car il y a une zone avérée d'utilisation par le Vespertilion de Bechstein. La Charte n'interdit pas le passage du sentier dont la présence est rappelé par Sandrine LEPRUN qui souhaite que la structure gestionnaire en charge de l'entretien de ce sentier soit informée de la mise en place de la Charte.

Laurie VASSELIN synthétise l'ensemble des engagements en cours : ils représentent 43% des prairies et 34% des landes initialement caractérisées d'intérêt communautaires. 58% des prairies humides et 30% des milieux pastoraux (habitats d'espèces d'intérêt communautaire)

font également l'objet d'engagements Natura 2000. Cela représente environ 17% de la surface du Site N2000 et 30% de la Surface Agricole Utile.

**Aurélié BELVEZE** explique qu'il s'agit plutôt d'un bon taux de contractualisation car il n'est pas possible de contractualiser l'ensemble du site. En effet les limites aux engagements sont rappelés (cf. Diaporama p.19) :

- **Situation foncière** non pérenne sur 5 ans : transmission, reprise, bail...
- **Contraintes techniques** des cahiers des charges MAEC
- **Articulation avec la réglementation PAC**, l'éco-conditionnalité, la compatibilité :

Ex : Une surface déclarée en gel SIE « Surface d'intérêt Ecologique » à la PAC ne peut pas être engagée en MAEC.

- Modes opératoires parus tardivement et lourdeur administrative des contrats hors MAE
- **Montants** des mesures et **plafonnement des contrats MAEC** à 7600 € par an
- **Retard de paiements / avance de trésorerie à faire (notamment pour les contrats ni agricole ni forestier)**

## ▪ Bilan de l'animation hors contrat

**Les animatrices** dressent le bilan de leurs animations et participations en dehors du cadre de la contractualisation, en s'appuyant sur le diaporama :

### ✚ Accompagnements et suivis fonciers

### ✚ Evaluation des incidences

Une liste d'activité et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 est inscrite dans un arrêté préfectoral. Les documents d'urbanisme notamment doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

L'animatrice est là pour répondre aux questions et sollicitations du porteur de projet et l'informer des incidences potentielles de son projet sur les éléments d'intérêt communautaire.

### ✚ Coordination / Contributions

- Participation aux échanges régionaux du réseau N2000
- Echanges avec les services de l'Etat
- Participation à la politique du Département (Espaces Naturels Sensibles, CDESI)

A noter que le Lac Lizet fait partie du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires depuis 2017. L'orientation politique de ce PDESI est de développer et promouvoir les Sports de Natures.

**Sandrine LEPRUN** demande s'il y a des aménagements prévus sur le lac du Lizet dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible.

**Nicolas BERNADICOU** précise qu'un parcours de santé va être mis en place sur la berge non classée N2000 du lac dans le cadre du PDESI. Par ailleurs la Fédération de Pêche du Gers a réalisé un parking avec une mise à l'eau rive gauche (hors d'eau). Il n'y a pas d'aménagements prévus dans le cadre de l'ENS.

### ✚ Accompagnement à la gestion des milieux

**Aurélié BELVEZE** présente le projet de débroussaillage (cf. diaporama p.26) localisé avec le lycée de Riscle : réouverture afin de permettre à l'éleveur de poser des clôtures pour y faire pâturer des animaux.

Un test est prévu en mars 2020 pour des travaux à l'automne si celui-ci est concluant.

### **Miscellanées**

**Les animatrices** expliquent la réponse à l'appel à Manifestation d'Intérêt de l'AFB. Il s'agirait de réaliser un suivi formalisé sur des prairies habitats du Cuivré des Marais à Montesquiou. La réponse se fera prochainement.

Elles font un retour de la candidature qui n'a pas été retenue du Site N2000 pour la labellisation « liste verte » de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

**Sandrine LEPRUN** s'interroge sur les avantages de faire partie de ces listes vertes.

**Les animatrices** répondent qu'il s'agit d'une reconnaissance et une manière de s'assurer que la gestion du Site correspondent aux exigences de l'IUCN (gouvernance, transparence, modalités de gestion...). Cela peut permettre de progresser sur certains points. Il n'y a pas de financement à la clef.

**Aurélié BELVEZE** présente le Projet LIFE Coteaux Gascons porté par l'ADASEA (cf. diaporama 28), qui intègre le Site N2000. La réponse sur l'acceptation du projet est prévue pour juin 2020.

**Bernard LASPORTES** s'informe des possibilités de cumul entre les MAEC et le futur Life.

**Aurélié BELVEZE** précise qu'en effet, les financements du LIFE seront orientés sur des actions qui ne sont pas les mêmes que les cahiers des charges MAEC. Le cumul sera possible, conformément au principe de ne pas faire de double financement.

**Laurie VASSELIN** précise que si le pré-projet a été retenu, la difficulté reste d'argumenter sur l'absence de maîtrise foncière du projet : il n'est pas prévu d'acquérir les terres sur lesquelles la restauration sera faite mais de travailler avec les agriculteurs et les partenaires (SAFER etc...) pour garantir la pérennité de l'action. C'est à la fois une force et une faiblesse du dossier.

**Sandrine LEPRUN** précise que le LIFE permettrait par ailleurs des inventaires naturalistes complémentaires et de la sensibilisation.

### **Actions de sensibilisation**

**Sandrine LEPRUN** présente l'animation réalisée auprès de l'école de Bassoues et celle de Lasseran, à venir. Le CPIE utilise les sentiers du Site N2000 et le Lac du Lizet pour sensibiliser les scolaires (cela dépend du projet et des enseignants). Elle informe les BTS-GPN de Mirande qu'ils feront une sortie au lac du Lizet et les invite à venir le 1<sup>er</sup> mai.

La 14<sup>ème</sup> fête de l'orchidée a comme chaque année, connue une bonne participation avec une centaine de participants.

La balade est à chaque fois minutieusement choisie pour qu'une douzaine d'espèces d'orchidées différentes soient observables au 1<sup>er</sup> mai. Il y a plusieurs accompagnateurs (Association Botanique Gersoise, CPIE) ce qui permet de faire de petits groupes.

Le CPIE a également proposé une balade à l'occasion de la Fête de la Madeleine cette année. Un manque de communication a fait que 2 balades avaient été proposés en même temps : celle du CPIE et celle d'un groupe de randonneurs. C'est dommage et il faudra veiller à éviter cela la prochaine fois.

Sandrine LEPRUN explique que le CPIE est presque chaque année sollicité par la presse ou des bloggeurs étrangers via le Comité Départemental du Tourisme. Recevoir ces personnes fait partie de la communication du Site N2000 au-delà du Gers.

### Information et communication

Aurélien BELVEZE présente les outils habituels d'information des acteurs (cf. diaporama p32-34).

Sandrine LEPRUN revient sur la question des budgets pour la ré-édition des guides de communication (fiches rando Gers). L'Office du tourisme d'Artagnan Fezensac avait proposé sa ré-édition, elle avait envoyé les éléments nécessaires par mel mais n'a pas eu de retours depuis. La demande était arrivée un peu tard en 2019 par rapport au vote des budgets, il s'agit d'en reparler et veiller à ce que cela puisse se faire.

Jean-Claude VUILLEMIN précise qu'effectivement, il faut arriver à finaliser ce projet, le monter et le renvoyer dans les temps.

Vincent CHAVES explique que la commune a souhaité aller plus loin dans la démarche liée à la loi Labbé en supprimant tous les phytosanitaires. L'objectif Zéro Phyto demande des investissements lourds : matériel et aménagement pour le terrain de sport et le cimetière. Le budget attribué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de 40 000 €. Il reste à faire la communication dans laquelle il a le souhait d'y inclure des éléments sur le patrimoine bâti et naturel (à travers Natura 2000 et la Trame Verte et Bleue).

Laurie VASSELIN explique que les budgets d'animation ne permettent pas de satisfaire entièrement la demande : quelques jours de travail vont permettre de fournir du contenu en se basant sur l'existant mais ne permettront pas d'aller plus loin (pas de graphisme, mise en page...). Elle profite de la présence de la DDT32 pour demander si le logo Natura 2000 est suffisant ?

Franck LEBLANC précise en effet que c'est une obligation minimale que de mettre le logo Natura 2000 étant donné que les contenus ont été produits dans le cadre de Natura 2000.

Sandrine LEPRUN souligne qu'il est dommage de ne pas avoir travaillé en amont sur ce projet dont les contenus mais aussi leur mise en page sont importants. Elle regrette de ne pas pouvoir approfondir plus faute de moyens. Elle va essayer de se rendre néanmoins à la prochaine réunion de travail prévue à l'occasion de la Permanence Natura 2000 le 13 février prochain.

Laurie VASSELIN présente pour information les panneaux de communication déjà existants à Montesquiou. L'idée étant d'éviter la redondance avec ce qui est déjà présenté ailleurs.

Franck LEBLANC précise en effet qu'il faut cadrer et limiter l'affichage.

Sandrine LEPRUN souligne que les panneaux demandent aussi de l'entretien. Il est temps de les nettoyer car ils commencent à griser y compris les panneaux jaunes directionnels. Les nettoyer permettraient aussi d'augmenter leur durée de vie.

Les animatrices laissent la place aux réactions avant de clôturer le bilan d'activité par la gestion administrative de l'animation Natura 2000 :

Jean-Claude VUILLEMIN invite l'ADASEA et le CPIE à lui envoyer les informations à diffuser car le site internet de l'Office de tourisme est très visité.

Florent NONON indique que dans le cadre de la Journée internationale des forêts du 21 mars, le CRPF propose chaque année une animation. Cette année, la commune de Montesquiou a été choisie : 1 lot de plants forestiers sera planté avec les élèves le 17 mars 2020 avec les écoles élémentaires de Montesquiou et Bassoues. Un préalable à cette journée est prévue fin février.

La plantation se fera en dehors du site Natura 2000 (à proximité).

## 2- PERSPECTIVES 2020-2021 ET PRIORISATION BUDGETAIRE

Aurélié BELVEZE explique qu'il s'agit de la 3<sup>ème</sup> année de l'appel d'offre et que le dernier prévisionnel budgétaire avait été établi en tenant compte de l'orientation de la DREAL qui est de concentrer plus de moyens aux suivis et sans connaissance de la nécessité d'établir de nouveaux diagnostics pour les MAEC de 2020. Ce budget sera amené à être rediscuté d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Franck LEBLANC donne des éléments de contexte. Pour le Gers les sites Natura 2000 sont anciens (parmi les premiers sites en animation) et de petite taille. Il n'est donc pas simple lors des discussions avec l'échelle régionale de maintenir leur budgets d'animation. En effet, des Sites Natura 2000 en Occitanie, plus vastes et en début d'animation ont besoin de crédits. A priori, le même volume d'aide a été obtenu sur les sites gersois avec en contrepartie une augmentation de la part d'évaluation des Docobs, qui ont 15 ans d'animation derrière eux.

Sandrine LEPRUN s'inquiète de savoir à quelle date seront arrêtés les budgets afin de pouvoir lancer les actions en période favorable pour la sensibilisation (printemps).

Franck LEBLANC explique que les négociations ne sont pas terminées. L'objectif est bien sûr d'essayer de fixer cela avant le 1er avril 2020. On est un peu « à la croisée des chemins », 2021 étant la fin du programme Européen, il y a peu de visibilité sur le fait de traiter ensemble 2020 et 2021, aujourd'hui, il n'y a les budgets que pour 1 an.

Vincent CHAVES se renseigne sur les fréquentations des permanences Natura 2000, la prévision étant d'en supprimer 1 sur 2.

Les animatrices répondent que ces permanences sont l'occasion de proposer des rendez-vous sur Site pour éviter des déplacements sur Auch. Il arrive que des personnes passent à l'improviste pour le suivi de leur dossier mais dans la majorité des cas, elles fonctionnent sur rendez-vous. Elles sont souvent couplées à des missions de terrain l'après-midi.

Franck LEBLANC précise qu'il n'y a pas de sanctuarisation de ces jours de permanences, d'autant plus que l'animation sur le site est ancienne et la structure animatrice bien identifiée. La suppression de ces jours de travail est ce qui impactera le moins la vie du site.

Vincent CHAVES est inquiet de l'effet que pourra avoir la diminution du contact humain et de ce service de proximité. Il se renseigne afin de pouvoir l'expliquer à la population.

Franck LEBLANC explique que les moyens de travaux dématérialisés sont de plus en plus utilisés et que la mise en relation va devoir évoluer. Ceci n'empêchera pas les visites de terrains chez les gestionnaires.

La question de la nécessité du bulletin d'information se pose également, est-ce aujourd'hui le meilleur moyen de communiquer sur la vie du Site ?

Aurélié BELVEZE rappelle que depuis 2015, il n'y a plus d'édition papier du bulletin d'information faute de budget. Suite à cela, il y a eu quelques réactions de lecteurs qui s'étonnaient de ne plus le recevoir.

Laurie VASSELIN lance un petit sondage au sein des personnes présentes pour savoir qui lit le bulletin en dehors des structures animatrices et de la DDT, 2 doigts se lèvent.

### 3 – PRAIRIES DE FAUCHE CIBLEES PAR NATURA 2000

Laurie VASSELIN et Ludovic OLICARD présentent les caractéristiques des prairies de fauches d'intérêt communautaire ciblées par Natura 2000 (cf. diaporama p.46 à 51), leur dynamique et leur équilibre est fortement dépendant de leur gestion.

La perte de l'habitat est souvent lié à une intensification des pratiques (surpâturage, fertilisation minérale trop importante voire travail du sol puis mise en culture ou prairies temporaires), ou au contraire à une extensification trop importante : absence de fertilisation pendant plusieurs années, abandon.

Il est important de ne pas perdre l'existence, la diversité et la génétique de ses plantes de prairies semi-naturelles.

Ludovic OLICARD explique qu'une fertilisation organique faible tous les ans associée à une fauche qui correspond à un cycle entier des plantes pour qu'elles puissent se ressemer et profiter aux autres espèces est une gestion idéale pour pérenniser l'habitat.

Laurie VASSELIN souligne que le maintien de cet habitat est dépendant d'un réel savoir-faire paysan et demande de la technicité pour garantir le meilleur équilibre entre production fourragère et qualité environnementale. Il faut que la gestion telle que préconisée puisse trouver une place dans le système d'exploitation pour garantir sa pérennité. Il n'y a pas de conseiller technique agricole spécialisé sur la question dans le Gers, qui n'est pas un département orienté sur des systèmes d'élevages sur prairies naturelles.

Sandrine LEPRUN demande alors comment conseiller les agriculteurs.

Laurie VASSELIN explique que l'ADASEA s'est formée cet automne auprès de SCOPELA, structure qui anime notamment un réseau technique pour la valorisation des végétations naturelles par l'élevage : « Pâtur'Ajuste », auquel nous adhérons. Des fiches techniques issus de travaux entre agriculteurs sont également intéressantes tout comme la mise en réseau.

**Aurélie BELVEZE** rajoute que ces 2 jours de formation ont surtout permis de gagner en confiance : « on est dans le vrai ».

**Laurie VASSELIN** explique qu'il est effectivement parfois difficile de dépasser les aprioris ou raccourcis agronomiques : on entend souvent « les prairies naturelles sont moins bonnes »...mais cela dépend de la période de son utilisation, de son appétence et sa digestibilité, de sa place dans le système de chaque exploitation et donc sa rentabilité économique.

De nombreux agriculteurs ont tendance à regarder la végétation à leur optimum et recherchent « le printemps perpétuel » : toute l'herbe au printemps ce qui peut conduire à affourager très tôt, dès l'été ce qui n'est pas toujours un bon calcul.

**Aurélie BELVEZE** rappelle que l'appétence du foin ou de l'herbe (la motivation de l'animal à manger) est un critère important : l'animal mange davantage lorsqu'il ne s'ennuie pas et qu'il a de la diversité sous les yeux. Il y a aussi du travail à faire sur l'éducation des troupeaux non habitués à consommer ce type de végétation.

## DISCUSSIONS ET REACTIONS DE CLOTURE

**Gérard MIMALE** demande quels conseils de gestion des haies sont donnés dans le cadre de Natura 2000 ? Coupe au lamier ?

**Laurie VASSELIN** répond qu'effectivement, le matériel qui n'explose pas les branches est préconisé : lamier, tronçonneuse. L'épareuse peut donner des résultats corrects uniquement sur des pousses de l'année (bois de très petits diamètres).

**Thomas ROUSSEL** et **Franck LEBLANC** précise que les périodes d'intervention sont importantes à considérer dans la gestion des haies : éviter les périodes de reproduction d'avril à mi-juillet.

**Gérard MIMALE** explique que le syndicat peut réaliser des plantations en bordure de rivière, sur la berge. C'est gratuit pour le propriétaire et qu'il ne faut pas hésiter à en parler aux propriétaires.

Sont implantées des essences appropriées pour 4 000 €/an : subvention par l'Agence de l'Eau Adour Garonne 80 % et 20 % Syndicat Osse Gélise Auzoue.

**Franck LEBLANC** rappelle la réglementation nitrates, ZNT, PAC : il peut y avoir des arbres sur les bandes enherbées. Ces zones peuvent rentrer dans les SIE. Il y a une cohérence.

**Sandrine LEPRUN** demande pourquoi il n'y aurait pas une obligation de plantations le long des rivières, il y a eu de gros dégâts d'effondrement des berges avec les dernières crues.

**Gérard MIMALE** explique qu'il n'y a effectivement pas de contrainte possible car le propriétaire reste propriétaire de la berge et que rien ne l'oblige à planter à l'heure actuelle. Par ailleurs, les rivières se creusent avec la réalimentation.

**Franck LEBLANC** souligne le problème général de dégradation de l'hydromorphologie des cours d'eau.

Gérard MIMALE ajoute qu'il existe une zone test de recharge sédimentaire à Vic et que cela fonctionne. Le problème de l'absence de sédiment dans les cours d'eau en font des autoroutes.

Thomas ROUSSEL ajoute que le cours d'eau se creusant, cela assèche également la nappe d'accompagnement.

Franck MONTAUGÉ remercie les partenaires de la démarche Natura 2000.

Il a découvert cette démarche à ses débuts dans les années 90 lorsqu'il travaillait chez ENEDIS. Il l'apprécie car elle soulève des problèmes de fond sur un type d'agriculture qui concerne le Gers : la polyculture élevage et son avenir sur nos territoires.

Il déplore que la Politique Agricole Commune et que les MAEC soient si compliquées à l'heure actuelle : il y a plus de 4000 textes de loi pour les gérer !

Les discussions sur la valorisation des zones humides en octobre dernier à Mons sur le thème des projet agricoles en milieux humides soulevaient le même problème.

Les MAEC sont des outils transitoires et il faut réfléchir à un système pour que la société reconnaisse les espaces naturels et leur lien avec la gestion agricole. On parle dans le jargon d'externalités positives de l'agriculture.

Les Paiements pour Services Environnementaux sont des dispositifs prometteurs qui proposent une rémunération plus appropriée pour les agriculteurs et valorisent les prairies qui au-delà des enjeux de biodiversité évoqués ici, ont un rôle fort à jouer face à l'enjeu climatique, la qualité de l'eau, etc ....

Les zones Natura sont des laboratoires très intéressants d'expérimentation de ces dispositifs.

Il ajoute ne pas avoir de levier très concret en tant que parlementaire sur ces sujets-là, mais assure ne pas perdre une occasion en réunion pour affirmer sa position.

Il informe que le budget de la future PAC risque de diminuer mais qu'il pourrait y avoir des dispositifs particuliers adaptable à chaque Etat membre dans lesquels les PSE pourraient se développer.

Il donne sa position personnelle sur l'avenir du pilotage et de la gouvernance de ce Site Natura 2000 : ce territoire étant intégré dans la démarche de Parc Naturel Régional qu'il soutient par ailleurs, si celle-ci aboutie, la gouvernance pourrait alors s'intégrer dans quelque chose de plus large avec des moyens supplémentaires y compris financiers.

Aurélié BELVEZE rebondit sur les PSE pour préciser que l'ADASEA est animatrice et structure auditrice des PSE expérimentaux portés l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur certains territoires du Gers dont le site Natura 2000 « Vallée et Coteaux de la Lauze » fait partie, mais pas celui du Lizet.

**L'ordre du jour étant épuisé, Bernard LASPORTES remercie encore une fois les participants. La séance est levée à 16h15.**